



## AMENDEMENT ORGANIQUE

### COMPOST DE FERMENTESCIBLES ALIMENTAIRES

### NORME NFU 44-051

Compost obtenu après tri et traitement anaérobie de déchets verts ; eaux de laiterie ; cultures énergétiques ; eaux de sucreries ; déchets végétaux brutes d'industries agroalimentaires et fumiers équin.



### CARACTÉRISTIQUES DU COMPOST

COMPOSITION DU PRODUIT	VALEUR
Matière sèche	37.3 % matière brute
Matière organique	21.0 % matière brute
Azote total	0.65 % matière brute
Azote organique non uréique	Compris entre 0.59 & 0.83
Rapport C/N total	16,3
Cuivre	24,3 mg/kg de matière sèche
Zinc	130 mg/kg de matière sèche



## INDICATIONS D'EMPLOIS

### ***Au potager***

**Plantes à fort besoin** : 3 à 5 kg/m<sup>2</sup> (artichauts, céleri, poireau, concombre, courgette, cornichon, pomme de terre, tomate, maïs) ;

**Plantes à moyen besoin** : 1 à 3 kg/m<sup>2</sup> (asperges, betteraves, carottes, épinards, haricots, laitue, persil, petits pois).

**Plantes à faible besoin** : elles peuvent se passer d'apport de compost (ail, échalote, oignon, choux, mâche, navet, radis, plantes aromatiques, radis, fève).

### ***Pour les arbres fruitiers***

**Sous l'envergure des feuilles** :

- 3 à 5 kg/m<sup>2</sup> pour les arbres,
- 3 à 5 kg/m<sup>2</sup> pour les arbustes.

**Pour la plantation d'arbres ou buissons fruitiers** :

20 % maximum de compost dans le trou de plantation.

### ***Jardin d'agrément***

**Pelouse** : 8 à 10 kg/m<sup>2</sup> en les incorporant sur les 10 premiers centimètres de terre avant de semer. En entretien, 1 à 2 kg/m<sup>2</sup> chaque début de printemps.

**Terrain de végétation générale** : haies arbustives : 8 à 10 kg m<sup>2</sup> en les incorporant sur 15 cm de profondeur. En entretien, 2 à 3 kg m<sup>2</sup> tous les 2 ans.

**Massif floraux** : 5 à 8 kg/m<sup>2</sup> de compost sur les 15 premiers centimètres.

**Dans les jardinières** : 20 % maximum de compost.

**INDICATIONS DE STOCKAGE** : au sec, loin d'une source de chaleur.

**INDICATIONS DE MANUTENTION** : se munir d'une pelle, d'un seau ou d'une brouette.

## CONSIGNES HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

- Port de gants préconisé.
- Éviter le contact avec les yeux et la bouche.
- Laver les fruits et légumes avant de les manger
- Recommandation d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.
- Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage.